



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE

23 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 23 mars 2026, à 20 h.

Sont présents :

Mme Adèle Beauregard, conseillère

MM. Sébastien Lebel, maire
Claude Bergeron, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
Jonathan Morin, conseiller

Sont absents :

Mme Chantal Paquet, conseillère

M. Yves S. Bergeron, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Sébastien Lebel, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

054-03-26

Adoption de l'ordre du jour

Le sujet suivant est ajouté au point « Divers » :

- Stationnement des remorques et bers — Utilisateurs de la marina.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présence et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026.
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de février 2026;
 - 6.2 Grille salariale — Employés étudiants — Saison estivale 2026;
 - 6.3 Avis de motion et dépôt — *Projet de Règlement n° 628 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie;*

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

- 6.4 Appui municipal — Mouvement de grève Le communautaire à BOUTTE.
- 7. Sécurité publique
- 8. Transport
- 9. Hygiène du milieu
- 10. Santé et bien-être :
 - 10.1 Proclamation — Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie.
- 11. Urbanisme et développement du territoire
- 12. Loisirs et culture :
 - 12.1 Révision du positionnement de la Ville de Ville-Marie dans le projet territorial d’infrastructure aquatique;
 - 12.2 Emprunt temporaire — Réaménagement du Parc des Clubs et système de réfrigération de l’aréna;
 - 12.3 Autorisation — Libération de M. Guillaume Gonzalez pour une activité scolaire de l’école secondaire Rivière-des-Quinze.
- 13. Divers :
 - 13.1 Stationnement des remorques et bers — Utilisateurs de la marina.
- 14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

Aucune question de l’auditoire.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

055-03-26

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

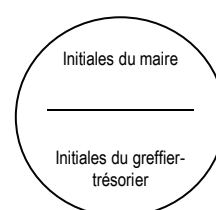
6. ADMINISTRATION

056-03-26

6.1 Approbation des comptes du mois de février 2026

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de février 2026, s’élevant à 489 255,89 \$, les salaires payés relativement à la même période



s'élevant à 81 197,60 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de février 2026 s'élevant à 403 349,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

057-03-266

6.2 Grille salariale — Employés étudiants — Saison estivale 2026

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale pour les employés étudiants pour la saison estivale 2026 est déposée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette grille;

CONSIDÉRANT QU'elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la grille salariale pour les employés étudiants pour la saison estivale 2026 comme déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

058-03-26

6.3 Avis de motion et dépôt — Projet de Règlement n° 628 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie

M. Jacques Loiselle, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 628 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie*.

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

059-03-26

6.4 Appui municipal — Mouvement de grève Le communautaire à BOUTTE

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenantes et intervenants;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

CONSIDÉRANT QUE malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;



CONSIDÉRANT QUE la mobilisation témiscamienne actuelle vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANIFESTER notre solidarité avec les organismes communautaires du Témiscamingue et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au gouvernement du Québec, aux députés de la région, ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de la Ville de Ville-Marie au mouvement communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

8. TRANSPORT

Sans objet.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

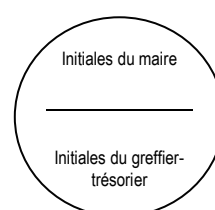
060-03-26

10.1 Proclamation — Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;



CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER le 17 mai 2026 comme étant la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sans objet.

12. LOISIRS ET CULTURE

061-03-26

12.1 Mise à jour du positionnement de la Ville de Ville-Marie dans le projet territorial d’infrastructure aquatique

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue demande aux municipalités locales de se prononcer quant à la poursuite des démarches entourant le projet territorial d’infrastructure aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a, au fil des années, démontré son intérêt et son ouverture à participer à un projet d’infrastructure aquatique à portée territoriale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résolutions ont été adoptées à cet effet, notamment les résolutions no 265-11-18, 043-02-20, 075-04-22 et 139-06-22;

CONSIDÉRANT QUE ces engagements reposaient sur des données prévisionnelles, des hypothèses financières et un contexte qui ont évolué de manière importante depuis leur adoption;

CONSIDÉRANT QU’en 2026, les municipalités du territoire souhaitent revoir le projet, notamment quant aux coûts de réalisation, au montage financier et au mode de répartition entre les partenaires pour l’investissement et le fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge essentiel de disposer d’un portrait actualisé afin d’assurer une participation équitable et respectueuse de la capacité de payer de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie reconnaît l’importance d’une telle infrastructure dans le centre du Témiscamingue pour la sécurité et la qualité de vie de ses citoyens;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie souhaite poursuivre les discussions dans un esprit de collaboration territoriale, tout en assurant une équité fiscale et en respectant la capacité de payer de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal abroge les résolutions n° 265-11-18, 043-02-20, 075-04-22 et 139-06-22, ainsi que toute autre résolution antérieure portant sur la participation de la Ville de Ville-Marie au projet d'infrastructure aquatique territoriale.

QUE cette décision vise à permettre une réévaluation complète du projet à la lumière de données actualisées, afin de permettre à la Ville d'évaluer son engagement financier.

QUE le conseil municipal reconnaisse l'importance d'une infrastructure aquatique dans le centre du Témiscamingue et appuie la poursuite des démarches visant à en évaluer la faisabilité.

QUE le conseil municipal demande à la MRC de Témiscamingue de poursuivre la documentation du dossier et de compléter toute demande d'aide financière, notamment dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

QUE la Ville de Ville-Marie s'engage à analyser sérieusement les scénarios financiers qui lui seront présentés, incluant les modalités de participation du milieu municipal, ainsi que les critères d'une éventuelle entente de services pour la gestion et l'exploitation de l'infrastructure.

QUE la Ville de Ville-Marie réitère son intérêt à participer à un projet territorial d'infrastructure aquatique, conditionnellement à la présentation d'un scénario révisé, équitable et financièrement acceptable.

QUE la Ville de Ville-Marie maintienne sa contribution quant au site d'implantation du projet, soit un terrain d'une superficie approximative de 2 500 m² situé au 25, rue Saint-Gabriel Sud, lequel pourrait être mis à disposition à titre gratuit, notamment par un don de terrain ou par la conclusion d'un bail emphytéotique, le tout sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des conditions à être déterminées par la Ville.

QUE la Ville de Ville-Marie se réserve le droit de se retirer du présent dossier dans l'éventualité où le nombre de municipalités participantes s'avèrerait insuffisant ou si les conditions de financement devaient entraîner une contribution jugée trop élevée pour ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

062-03-26

12.2 Emprunt temporaire — Réaménagement du Parc des Clubs et système de réfrigération de l'aréna

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement du Parc des Clubs a été accepté dans le programme PAFIRS du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère confirme l'admissibilité du projet au programme PAFIRS et une aide financière maximale de 2 632 786 \$;

CONSIDÉRANT le *Règlement d'emprunt n° 599 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 323 000 \$ pour l'aménagement, les travaux d'infrastructures et l'achat d'équipement au Parc des Clubs* qui a été autorisé par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le projet de changement du système de réfrigération de l'aréna a été accepté dans le programme PAFIRSPA du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère confirme l'admissibilité du projet au programme PAFIRSPA et d'une aide financière maximale de 1 494 420 \$;

CONSIDÉRANT le *Règlement d'emprunt n° 612 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 425 000 \$ pour le changement du système de réfrigération de l'aréna* qui a été autorisé par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin de financement temporaire, afin de répondre à ses engagements financiers durant la construction;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent sera versé une fois lesdits projets terminés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER un prêt temporaire d'une somme de 4 748 000 \$ à la Caisse Desjardins du Témiscamingue.

D'AUTORISER le maire, M. Sébastien Lebel, et la directrice générale adjointe Mme Maude Bergeron, à signer tous les documents pertinents en lien avec l'emprunt temporaire pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

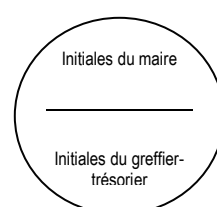
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

063-03-26

12.3 Autorisation - Libération de M. Guillaume Gonzalez pour une activité scolaire de l'école secondaire Rivière-des-Quinze

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Programme Hockey RDQ organisent, le jeudi 2 avril 2026, un événement spécial au Polydium de Notre-Dame-du-Nord afin de souligner la fin de la saison des sports sur glace pour leurs élèves;

CONSIDÉRANT QUE cette activité consiste en une prestation de patinage artistique, suivie d'un match de hockey amical opposant des agents de la Sureté du Québec à de jeunes joueurs du Programme Hockey RDQ;



CONSIDÉRANT QUE les responsables du programme sollicitent la présence du directeur des Communications, de la Culture et de la Vie communautaire de la Ville de Ville-Marie, M. Guillaume Gonzalez, pour assurer l'animation de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE M. Gonzalez sera en fonction pour la Ville de Ville-Marie au moment de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE cette activité rassembleuse et inspirante vise à mettre en valeur la persévérance, les efforts et l'engagement des jeunes participants au programme tout au long de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a adopté, en février dernier, une résolution indiquant qu'elle reconnaît la réussite éducative et la persévérance scolaire comme des priorités pour le développement social et économique;

CONSIDÉRANT QUE l'école Rivière-des-Quinze située à Notre-Dame-du-Nord est une école fréquentée par plusieurs adolescents habitant à Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la participation de M. Gonzalez à cet événement permettrait de mettre en valeur la collaboration entre la Ville de Ville-Marie et l'école secondaire Rivière-des-Quinze;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Programme hockey RDQ comptent souligner la collaboration de la Ville de Ville-Marie pendant l'événement, de même que sur la plateforme de communication de l'école;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le directeur des Communications, de la Culture et de la Vie communautaire de la Ville de Ville-Marie, M. Guillaume Gonzalez, à participer en tant qu'animateur à l'événement spécial organisé par les responsables du Programme Hockey RDQ le jeudi 2 avril 2026 au Polydium de Notre-Dame-du-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIVERS

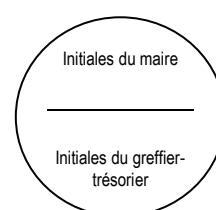
064-03-26

13.1 Stationnement des remorques et bers — Utilisateurs de la marina

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la mise en vente du terrain utilisé par les plaisanciers de la marina, la Ville avait annoncé aux utilisateurs qu'elle n'offrirait plus le service d'entreposage des remorques et bers pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE des utilisateurs de la marina ont exprimé un besoin d'avoir accès à un espace pour l'entreposage de leurs remorques et bers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est ouverte à accommoder ces utilisateurs en mettant temporairement un espace à leur disposition;



CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un espace au site de dépôt à neige situé au 405, chemin Notre-Dame Sud pouvant être utilisé à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer les modalités d'utilisation, les coûts et les conditions applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER, l'utilisation du site de dépôt à neige situé au 405, chemin Notre-Dame Sud pour l'entreposage de remorques et bers appartenant aux utilisateurs de la marina, et ce, pour la période du 15 mai au 30 septembre de chaque année.

DE FIXER les tarifs applicables pour l'accès à ce site comme suit :

- 150 \$ pour les résidents;
 - 200 \$ pour les non-résidents;
- et ce, pour la saison complète, sans égard à la durée d'entreposage.

D'IMPOSER des frais supplémentaires de 10 \$ par jour à tout utilisateur qui n'aura pas retiré sa remorque ou son ber au plus tard le 30 septembre.

D'INTERDIRE l'entreposage d'embarcation nautique, incluant notamment les voiliers, bateaux ou autres sur le site.

DE DÉCLINER toute responsabilité pour les dommages, pertes ou vols pouvant survenir puisque le site est sans surveillance, aux risques et périls des utilisateurs.

DE RÉSERVER le droit à la Ville de refuser l'accès ou de retirer toute remorque ou tout équipement non conforme aux présentes conditions ou laissé sur place après le 30 septembre, aux frais du propriétaire, et que tout utilisateur ne respectant pas lesdites conditions pourra se voir refuser l'accès au site, de même qu'à la marina, pour la saison suivante.

DE SPÉCIFIER que cette autorisation est accordée à titre temporaire et constitue une mesure d'accommodement. La Ville se réserve le droit de ne pas reconduire cette mesure pour les années subséquentes si elle s'avère inadéquate ou non conforme à ses besoins.

D'AUTORISER l'Administration à mettre en place les modalités d'application, incluant un formulaire d'inscription ou toute mesure jugée nécessaire à la gestion du site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

065-03-26

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Loiseau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Sébastien Lebel
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Sébastien Lebel, ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.